

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°12 • OCTOBRE - DÉCEMBRE 2021



Éléments de la fresque peinte par les enfants sous le préau de l'école Rimbaud



Forum des associations 2021

Actualités page 4 et 5



14 nouveaux défibrillateurs installés

Vie pratique page 17



p. 2 à 8

Actualités

- > Nouveau magasin de fruits et légumes
- > Une diététicienne à la maison de santé
- > Plantations d'arbres
- > Petits personnages de Menneville
- > Une boîte à livres à Guignicourt
- > Fête des Associations
- > Journées du Patrimoine
- > Concert à l'église
- > Inauguration de la Maison de santé
- > Les courses du TGVS

p. 10 et 11

A l'écoute des associations

p. 12

Poèmes d'automne

p. 13

Le tri sélectif

p. 14 et 15

Loisirs - cuisine

p. 16 et 17

Vie pratique

- > Cadeaux zéro déchet
- > Périodes de chasse
- > Effectifs des classes 2021-2022
- > 14 nouveaux défibrillateurs installés

p. 16 à 19

Conseil municipal

- > Réunion du 02 juin 2021
- > Réunion du 30 juin 2021

PROCHAINE PARUTION : JANVIER 2022

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : TIMMERMAN Philippe
Comité de rédaction : BETTANGA-BARON Laure,
BOUCQ Aurélien, COCHOIS Laëtitia, DELVAL Coralie,
FENAUX Christine, FRACHOU Ludvine, WEHR Alain
Responsable de rédaction
et mise en page : WEHR Alain
Impression : www.onlineprinters.fr
Tirage : 1 500 exemplaires
Dépôt légal : octobre 2021 - ISSN n°2725-0180

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés.
Les photos sont créditées du nom de leur auteur
pour chaque page, selon la quantité indiquée entre
parenthèses • Page 1 : Alain Wehr (7), santé.gouv (1)
- Page 2 : Anthony Houdelet (1), Hélène Bereaux (1)
- Page 3 : Delbard (1), Menneville Détente (1), Alain
Wehr (1) - Page 4 : Alain wehr (12) - Page 5 : Alain Wehr
(24) - Page 6 : Jean-Marc LeGouellec (1), Alain Wehr (5)
- Page 7 : Alain wehr (1) - Page 8 : TGVS (2), Alain Wehr
(1) - Page 12 : Pixabay (5) - Page 13 : Sirtom Laonnois
(3) - Page 14 : Inconnu (2) - Page 15 : inconnu (2) -
Page 16 : inconnu (1) - Page 17 : Alain Wehr (2)

Un nouveau magasin s'installe dans notre commune

**DERNIÈRE
MINUTE**

Jeudi 23 septembre, Christine et Anthony HOUDELET, ouvrent un nouveau magasin de fruits et légumes.

Il est situé 2, rue des Rémois

Jours et horaires d'ouverture

- Jeudi et samedi de 8h00 à 19h00
- Dimanche de 8h00 à 13h00.



Une diététicienne consulte à la maison de santé des Bords de l'Aisne

Samedi 18 septembre, Hélène BEREUX, diététicienne nutritionniste, a posé sa plaque à l'entrée de la nouvelle maison de santé des Bords de l'Aisne, située 2, rue du Point du Jour.



Elle consulte sur rendez-vous.

Tél.: 06 21 37 97 10.

doctolib.fr

Spécialiste de la nutrition, le diététicien est un professionnel de la santé dont la mission est autant préventive que curative. Il prévient les risques cardio-vasculaires et évite les surcharges de poids en apprenant à ses patients à bien s'alimenter et à avoir un régime alimentaire adapté.

Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles, les responsables et membres d'associations et les particuliers qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin.

Plantations d'arbres

Pour lutter contre les effets du changement climatique, la Région Hauts de France a lancé en avril 2020 le plan Arbres.

Notre commune a décidé, en ce début d'année 2021, de s'inscrire dans cette démarche responsable et d'aménager 4 espaces dès le mois de novembre. C'est ainsi que nous mettrons en place un verger, rue Charles de Nazelle à Guignicourt, composé de 22 fruitiers. Nous compléterons les plantations déjà présentes rue du Champ d'Argent, sur le terrain qui jouxte l'usine Franquet, créerons une parcelle boisée rue du Petit Menneville, et enfin, aménagerons la rue de la Sablière à Menneville. Au total, ce sont 437 plants qui seront installés.

Sur le long terme, ces arbres et arbustes permettront de préserver la biodiversité, stocker du carbone, mais aussi de lutter contre l'érosion des sols. Nous avons imaginé l'aménagement de ces espaces pour qu'ils contribuent également à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

D'autres projets sont en réflexion, avec la volonté de les faire aboutir d'ici 2023, de façon à profiter de l'accompagnement financier mis en place par la Région.



Des petits personnages bien sympathiques à Menneville

En ce jeudi 2 septembre, des petits êtres venus de la planète « Recycl'Age » ont souhaité une bonne rentrée aux enfants de Menneville.

Le message de Maître Yoda pour les élèves : « La force soit avec vous, les meilleurs vous êtes ! »

Ces décorations ont été réalisées par les membres de Menneville Détente, véritable décoratrices d'extérieurs.

La suite des activités proposées :

- Préparation d'Halloween, (tout élément orange - peinture, tissus, bouteilles,...) sont les bienvenus...
- Maintien des capacités cognitives : Les sessions reprennent le 11 octobre dans la petite salle de réunion de Menneville. Attention, Pass -Sanitaire obligatoire.
- Décorations de Noël

Contact : Menneville Détente .Colette CHAMPAGNE tel 06.87.88.32.85 ou Marie BONNET tel : 06.16.85.15.30



Une boîte à livres à Guignicourt

Une boîte à lire ou à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Depuis fin septembre, Guignicourt possède la sienne. Elle est située à droite de la mairie lorsque vous êtes face à celle-ci.

Dans un style différent de celle de Menneville, elle viendra compléter, à terme, l'offre proposée par la future bibliothèque du Tiers-lieux culturel. Sa petite soeur sera installée, dans les temps à venir, à proximité de la maison de santé.

Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Hachon qui a créé et conçu les deux boîtes de Guignicourt.

Petits et Grands, n'hésitez pas à l'alimenter et à vous servir en lecture !



Fête des associations et Marché des producteurs locaux

Samedi 4 septembre, la municipalité, en partenariat avec la communauté de communes de la Champagne Picarde, invitait les habitants à venir découvrir les associations de notre territoire et le savoir-faire de producteurs locaux.

Cette manifestation était organisée, simultanément, à Liesse-Notre-Dame et Villeneuve-sur-Aisne.

2 ans après l'édition précédente, 23 associations avaient pris place sous la rotonde. A elles s'ajoutaient le stand de Radio3des et celui de la Communauté de communes dédié à la mobilité. Conjointement, 8 producteurs locaux venaient présenter leurs produits.

Une structure gonflable, des gyropodes et des rosolies venaient apporter au divertissement des visiteurs.

De 14h00 à 18h00, les visiteurs ont pu découvrir les activités associatives et obtenir tous les renseignements dont ils avaient besoin, puis les produits variés proposés par les producteurs.

Tous, par la richesse de leur apport, contribuent au développement et à l'attractivité de notre commune.





Les Amis de l'Orgue de Guignicourt

Concert Quatuor à cordes et Orgue

Le dimanche 12 septembre, l'association 'Les Amis de l'Orgue de Guignicourt' organisait, en l'église Saint-Pierre de Guignicourt, un concert sur le thème Orgue et instruments à corde.

Au programme de ce concert, des œuvres de Bach, Mozart, Jules Massenet et Albinoni.

Elles furent magistralement interprétées par cinq jeunes mais chevronnés virtuoses : Marion André, pianiste, violoniste et organiste, et le quatuor Vigrad constitué par Valentin Broucke et Lyun-Clara Heo au violon, Hans-Ljuben Richard à l'alto et Caroline Dauchy au violoncelle.

La qualité de l'interprétation a enchanté la centaine de spectateurs présente.



Journées du Patrimoine

Le parc du château, la gare ...

Samedi 18 septembre, la municipalité organisait, dans notre commune de Villeneuve-sur-Aisne, des visites dans le cadre des Journées Patrimoines. Le thème de cette année était le train.

Pour cette deuxième édition, une quarantaine de personnes ont eu plaisir à découvrir l'histoire de la gare de Guignicourt ainsi que celle du château.

Marie Lapointe, guide conférencière, retraçait l'histoire de la gare de Guignicourt, depuis la construction de l'embarcadere d'origine à celle du bâtiment, de type «Reconstruction», que nous connaissons. La visite se poursuivait vers le pont traversant l'Aisne.

Pendant 1 heure, Marie Lapointe parcourait les principaux faits qui ont émaillés la vie de cette gare. Par ses très nombreuses anecdotes, précises et vivantes, elle a su intéresser l'ensemble des participants



Pour la suite du programme, les visiteurs avaient rendez-vous dans le Parc du château dans lequel ils étaient accueillis par les propriétaires, Mme et M. De Nazelle, qui leur racontaient l'histoire de ce lieu.

et une promenade musicale en train

A 17h00, en l'église Saint-Pierre, les Amis de l'Orgue, en collaboration avec la municipalité, nous proposait une revisite du patrimoine de notre région en nous faisant emprunter le train.

Dominique CAGNIART, à l'orgue, Juliette CAGNIART au violon et Odile LUMBROSO, conteuse, nous embarquaient à bord, en partance de Guignicourt. C'était un parcours à travers le temps et l'espace qui nous emmenait vers Asfeld, Rethel, Vouziers, Condé et bien d'autres lieux. Chaque étape était ponctuée d'anecdotes contées et de morceaux musicaux connus, agréablement joués par nos artistes locales.

Merci à elles et à l'association pour ce plaisant moment de découverte qui a ravi les 80 spectateurs présents.



La Maison de Santé des Bords de l'Aisne inaugurée

Samedi 18 septembre, quelques mois après son ouverture, la nouvelle maison de santé pluridisciplinaire a été inaugurée en présence d'une assemblée fournie.

Nombreux étaient les officiels, élus municipaux, professionnels de santé, représentants des entreprises et représentants des associations locales à assister à cette inauguration.

Philippe Timmerman coupait le traditionnel ruban, accompagné notamment d'Alain Ngouoto, secrétaire général et sous-préfet de Laon, de Nicolas Fricoteaux, président du Conseil Départemental, d'Aude Bono, députée de l'Aisne, de Christophe Coulon, vice-président du Conseil Régional, d'Anne-Claire Mondon, directrice départementale de l'ARS, d'Alain Lorain, président de la communauté de communes de la Champagne Picarde, d'Aurore Denis, sage-femme, Céline Delor, médecin et Denis Casalis, médecin.



Chacun pouvait ensuite visiter les salles mises à disposition des professionnels de santé. L'unanimité se faisant sur la réussite esthétique et technique de la réalisation.

Venait le temps des discours.

Philippe Timmerman remerciait tous ceux qui ont rendu possible la réalisation de ce bâtiment dans les délais prévus et avec la qualité attendue ainsi que les partenaires institutionnels qui ont contribué au financement de l'établissement.

Nicolas Fricoteaux se félicitait du dynamisme affiché par la commune et des nombreux projets à venir et soulignait la rapidité avec laquelle a été mené ce projet.

Christophe Coulon évoquait les possibilités de la télémédecine en complément d'une offre de santé existante.

Aude Bono rappelait le nombre toujours croissant de création de maison de santé au niveau national.

Denis Casalis dévoilait son nom : Maison de Santé Pluridisciplinaire des Bords de l'Aisne.

Anne-Claire Mondon se tournait vers l'ensemble des professionnels de santé et les félicitait pour la qualité du travail accompli.

Enfin, Alain Ngouoto revenait sur les termes de la charte établie lors de la création de la commune de Villeneuve-sur-Aisne; trouvant que leur application ne peut que favoriser la réussite des projets communaux et faire de Villeneuve-sur-Aisne une commune où il fait bon vivre.

Place, ensuite, aux nombreux échanges autour du verre de l'amitié.

TGVS (TEAM GUIGNICOURT VALLEE DE LA SUIPPE)

Course cycliste du 15 août

45 coureurs étaient présents au départ du traditionnel critérium cycliste de Guignicourt, qui fêtait ses 20 ans.

Cette épreuve est organisée par le Team Guignicourt Vallée de la Suippe sur un circuit d'environ 1 km situé dans la zone d'activité économique du Champ Rolland.

Les sociétaires du club local ont connu des fortunes diverses.

Le vainqueur, en 3ème catégorie, est Benoît Dollez (TGVS, en photo)

Thierry Burette (TGVS), vainqueur il y a 2 ans, termine à une honorable 5ème place.

Le vainqueur en 4ème catégorie est Daniel Simon du club 'Les Vieilles Pincés'.

Francis Quélin (TGVS) est 12ème et Francis Soyeux (TGVS), 15ème.



LE MANS 24 Heures Vélo Shimano

6 participants du TGVS (en photo) ont participé, les 28 et 29 août derniers, au 24 heures vélo Shimano, sur le mythique circuit des 24h Le Mans.

1 équipe de 4 coureurs (Thierry Burette, Cyril Beaudet, Yann Villaume, Francis Quélin) a parcouru 854 km en 24h et termine 45ème/138 dans sa catégorie.

2 participants en solo (Jeannot Dufour et Christian Gentilhomme) ont parcouru respectivement 405 km et 365 km. A noter la chute de Christian Gentilhomme contraint à l'abandon après 15 heures d'épreuve.



Les vainqueurs sont hollandais et ont remporté l'épreuve à plus de 42km/h de moyenne.

Parmi les participants, des noms prestigieux Bernard Hinault, Sébastien Chavanel, Jérôme Coppel et Roger Legeay

Course cycliste du 12 septembre

70 coureurs, engagés dans 4 catégories, se retrouvaient sur l'anneau de la zone d'activité du Champ Rolland.

Alain Wehr, adjoint au Maire de la commune, donnait le départ de 2 courses.

9 coureurs du TGVS étaient engagés. La meilleure place est réalisée par Adolphe Benjumea qui finit 3ème de sa course.

Les Vainqueurs du jour :

- 1ère catégorie : Jordan Gobinet – ASPTT Reims.
- 2ème : Yannick Adolphe – La Chérizienne.
- 3ème : Cédric Isidore – ASPTT Reims.
- 4ème : Patrick Vandaele – VC Laon.



Prochainement à la salle des fêtes de Guignicourt



Pil, une petite orpheline, vit dans les rues de la cité de Roc-en-Brume. Avec ses trois fouines apprivoisées, elle survit en allant chiper de la nourriture dans le château du sinistre régent Tristain, qui usurpe le trône. Un beau jour, pour échapper aux gardes qui la poursuivent, Pil se déguise en enfant et se fait embarquer malgré elle dans une quête folle et délirante pour sauver Roland, l'héritier du trône victime d'un enchantement et transformé en... chapou (moitié chat, moitié poule). Une aventure qui va bouleverser tout le royaume et apprendre à Pil que la noblesse peut se trouver en chacun de nous.

PIL

Mercredi 13 octobre

à 15 h



Aurore, la plus déjantée des mamies fait une chute spectaculaire lors d'une danse endiablée. Elle perd la mémoire et se retrouve en convalescence dans une maison de repos. Elle ne parle que d'un mystérieux Gégé... qui pourrait être son amour de jeunesse et lui faire retrouver toute sa tête. Ses sept petits enfants décident de faire le mur pour faire évader leur mamie. Ils partent à travers la France à la recherche de celui qu'ils croient être leur Papy. Mais quand Mamie rencontre Papy... La famille n'est pas au bout de ses surprises !

C'EST QUOI CE PAPY?

Mercredi 13 octobre

à 20 h



Emmanuèle, romancière épanouie dans sa vie privée et professionnelle, se précipite à l'hôpital, son père André vient de faire un AVC. Fantasque, aimant passionnément la vie mais diminué, il demande à sa fille de l'aider à en finir. Avec l'aide de sa sœur Pascale, elle va devoir choisir : accepter la volonté de son père ou le convaincre de changer d'avis.

TOUT S'EST BIEN PASSE

Mardi 02 novembre

à 20 h



L'affichage de la salle des fêtes, le tableau lumineux, le site villeneuve-sur-aisne.fr et la page Facebook vous informent des modifications susceptibles d'être apportées à la programmation. Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne.

TARIF ADULTES : 5,50 €
TARIF RÉDUIT : 3,50 €

A l'écoute des Associations

PANIER SOLIDAIRE

L'association «Panier Solidaire», située au 2 rue des écoles, reste à la disposition de toutes les personnes qui sont dans le besoin.

Ses responsables reçoivent, sur rendez-vous, les vendredis de 14h30 à 16h30 et les samedis de 14h à 16 h.
Tél 03 23 20 39 89, aux mêmes heures.

Elle recherche aussi des bénévoles sérieux, motivés et qui peuvent s'engager.

La collecte de la Banque Alimentaire sera organisée les 26 et 27 novembre 2021 à Carrefour Market de Guignicourt.

MIL

L'association annonce les manifestations suivantes :

Journée Halloween, le 31 octobre.

Soirée beaujolais nouveau, vendredi 19 novembre.

Noël des enfants, le 11 décembre.

Contact : milmenneville@gmail.com

SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative de Guignicourt annonce ses traditionnelles manifestations d'automne:

Soirée beaujolais nouveau, samedi 20 novembre. Réservation obligatoire.

Noël des enfants, le mercredi 08 décembre.

Marché de Noël, le dimanche 12 décembre.

Renseignements au 03 23 25 98 86
sy02gui@sfr.fr

CIEMG

L'école de musique organise, le dimanche 5 décembre à 15h30, à la salle des fêtes de Guignicourt, le concert des élèves.

Entrée gratuite.

ATYPICART

L'association organise sa Journée des Fées Main 'Spéciale Noël'

le dimanche 07 novembre, de 9h à 18h, salle des fêtes de Guignicourt.
Entrée libre.

Journée accès sur les ateliers créatifs et gourmands, démonstrations, initiation, dégustations... mais aussi une exposition vente par les artisans de nos régions.

Des idées cadeaux à faire soit même mais aussi des coffrets et des idées pour Noël.

Buvette et restauration sur place de 9h à 18h

Tombol'OEUFS avec des lots des artisans présents et de nos partenaires.

Les inscriptions aux ateliers peuvent se faire avant l'événement par mail à atypikart@gmail.com ou sur la page de Atypik'ART ou sur place (réservations conseillées)

Renseignements et inscriptions au 06 85 88 98 10.

CLUB DE BILLARD

L'association organise des journées portes ouvertes, à la Halle de Guignicourt,

le samedi 6 novembre de 14h à 18h

et le dimanche 7 novembre de 10h à 18h.,

Animations tous publics

Concours 'En 10 coups de queue'

Tombola

Contact : billard.guignicourt@orange.fr

MENNEVILLE DETENTE

L'association recherche pour ses créations en matériaux recyclés :

- Ballons (foot, basket, plage...) crevés ou dégonflés,
- Instruments de cuisine (en fer blanc, alu ou plastique) entonnoirs, passoirs, couverts, écumeurs louches...
- Tiges de fer, piquets pour maintenir nos créations,
- Pots de fleur en terre de préférence (même ébréchés),
- Bidons
- Outillage : vieux outils qui pourront nous servir tels quels ou de base de déco, vis, clous...
- Bâtons de glace (esquimaux ou petits pots)
- Fonds de sacs de ciment ou de plâtre,
- Peinture de toutes couleurs
- Planches (contreplaqué, novopan...)
- Tissus (toutes tailles et couleurs)

Contact : Colette CHAMPAGNE tel 06.87.88.32.85

ou Marie BONNET tel : 06.16.85.15.30

THÉÂTRE
comédi'aisne présente une comédie d'Angélique SUTTY
Mariage à tout prix !

mise en scène d'Axelle

MENNEVILLE
organisé par le M.I.L.
samedi 16 octobre, à 20h30
Salle des fêtes Mesures sanitaires en vigueur appliquées

Villeneuve-sur-Aisne

Billard GUIGNICOURT

Démonstrations

Portes ouvertes
Samedi 6 novembre de 14 à 18h
Dimanche 7 novembre de 10 à 18h

Découverte **Initiation**

La Halle - 1er étage (à côté de la gare SNCF)

Animations tous publics
(billards adaptés pour les plus jeunes)

Concours en « 10 coups de queue »
(3 catégories Débutants / Amateurs / Experts)

Tombola
Nombreux lots dont adhésion 2021/2022

Contact: billard.guignicourt@orange.fr

DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021
SALLE DES FÊTES DE GUIGNICOURT VILLENEUVE SUR AISNE (02)
DE 9H À 18H - ENTRÉE LIBRE

MASQUE OBLIGATOIRE
PASS SANITAIRE
OU TEST PCR
DE MOINS DE 72H
OBLIGATOIRE

Angélique présente

11^{ème} Edition

la Journée des Fées Main

ATELIERS CRÉATIFS & ESPACE VENTE
TOMBOLEŒŒFS - ATYPIK'BAR - RESTAURATION SUR PLACE
DÉCOUVRIRE ET PARTICIPER AUX ATELIERS CRÉATIFS ANIMÉS PAR DES ARTISANS DE NOS RÉGIONS
RENSEIGNEMENTS ET PRÉ INSCRIPTIONS AU 06.88.88.18.10 & ATYPIKART@GMAIL.COM

Partenaires : S. THEYS GARAGE AUT., etc.

PAROLES D'AUTOMNE

Mois d'automne

Septembre est rond
comme un raisin
voici les grains
et leur pépins.

Le mois d'octobre
a pour champions
les champignons
les potirons.

Novembre a froid
il met des gants
aux doigts du vent
et des enfants

Quant à décembre
il ne dit rien
Noël revient
dans les sapins

Patrick Joquel



Matin d'octobre

C'est l'heure exquise et matinale
que rougit un soleil soudain.
A travers la brume automnale
tombent les feuilles du jardin.

Leur chute est lente. Ou peut les suivre
du regard en reconnaissant
Le chêne à sa feuille de cuivre,
l'érable à sa feuille de sang.

Les dernières, les plus rouillées,
tombent des branches dépouillées :
Mais ce n'est pas l'hiver encor.

Une blonde lumière arrose
la nature, et, dans l'air tout rose,
on croirait qu'il neige de l'or.

François Coppée - Promenades et
Intérieurs

Soir d'automne



Il est doux, ô mes yeux, lorsque le vent d'automne
cesse de s'acharner à l'arbre dont frissonne
le spectre dépouillé qui craque et tremble encor,
de voir, dans l'air muet, où son vol se balance,
tomber en tournoyant à travers le silence,
une dernière feuille d'or.

Quand au jour éclatant qui se voile succède
le crépuscule lent, humide, mol et tiède,
qui fait perler la mousse au dos des bancs velus,
il est doux, au jardin mystérieux, d'entendre
résonner dans le soir le rire obscur et tendre
des visages qu'on ne voit plus.

Henri de Régnier - Le Miroir des heures



Le tri sélectif

Un geste indispensable!

Le tri sélectif fait désormais partie de nos quotidiens. Mais savons-nous que ce tri permet de faire d'importantes économies ?

Source Passeport santé.

Le respect de l'environnement

Trier ses déchets permet de préserver l'environnement. Recycler ses cartons évite l'abattage de milliers d'arbres chaque année. Recycler le verre permet d'économiser le sable. Recycler le plastique réduit la consommation de pétrole. Recycler l'aluminium permet de réduire l'extraction de bauxite, une roche riche en aluminium et en oxyde de fer.

Economiser de l'énergie

Il faut par ailleurs comprendre qu'un emballage consomme plus d'énergie lors de sa fabrication que lorsqu'il est recyclé. Le tri sélectif permet donc de faire des économies d'énergies et d'eau, une tonne de cartons recyclés permet d'économiser l'équivalent d'1 an de la consommation en énergie d'un habitant et 6 mois de sa consommation d'eau.

Réduire les gaz à effet de serre

La fabrication d'un emballage consomme plus d'énergie que son recyclage, mais émet aussi plus de gaz à effet de serre, ce qui conduit au réchauffement climatique.

Le recyclage d'une tonne de papier ou de carton revient par exemple à éviter un trajet en voiture de 270 kms. Quant au recyclage d'une tonne de verre, il revient à éviter un trajet en voiture de 3700 kms.

Développer l'emploi dans sa région.

Selon un rapport de l'institut de l'économie circulaire, publié en 2015, le recyclage, le reconditionnement, la réparation des objets en fin de vie, la réutilisation des matériaux permettraient la création de 440 000 emplois en France d'ici à 2030.

Economiser sur le coût des déchets

Enfin le recyclage permet de faire des économies sur le traitement de vos poubelles. Envoyer nos matières à l'enfouissement coûte 50% plus cher que de recycler.

C'est pourquoi depuis le 13 septembre 2021, afin de simplifier le geste de tri au quotidien et de valoriser davantage de déchets, la communauté de communes de la Champagne Picarde ainsi le SIRTOM du Laonnais ont décidé d'étendre les consignes de tri à tous les emballages.

Grâce à ces nouvelles consignes de tri, il est possible de détourner des volumes importants des poubelles d'ordures ménagères. En effet, le dispositif mis en place vous permet de déposer dans votre bac des tris l'intégralité des emballages et papiers sans exception ; ainsi que les emballages métalliques (capsules de bouteilles, capsules de café type Nespresso, récipients des bougies chauffe-plats..)

Alors faisons tous l'effort ... Pensons au tri sélectif!

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

<https://www.sirtom-du-laonnais.com>

Courriel : tritou@sirtom-du-laonnais.com

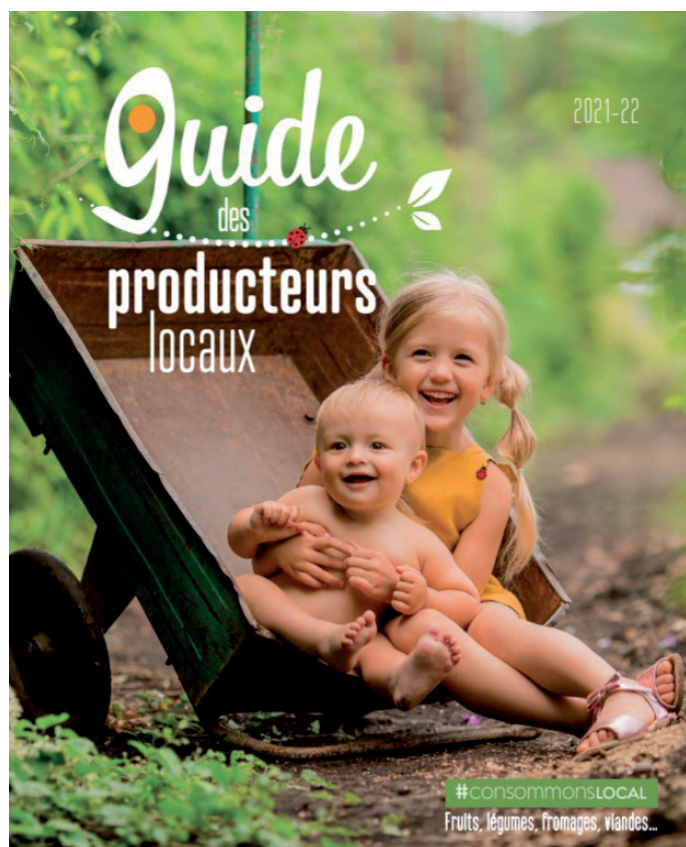


NOUVEAU

Petits emballages métalliques

- Gourde de compote
- Capsule de café
- Papier aluminium
- Opercule de bouteille
- Capsule de bouteille
- Blister de médicaments
- Tube en aluminium

**JE TRIE LES PETITS
EMBALLAGES METALLIQUES**



Disponible en téléchargement sur <https://www.cc-champagnepicarde.fr/>

Une bonne cuisine, c'est avant tout celle où l'on mange des produits de qualité de manière équilibrée. Pour cela, il convient d'être en harmonie avec la Terre et donc de prendre en compte le rythme de la nature et la biodiversité. Et pour être sûr de ce qui se trouve dans notre assiette, rien ne vaut un potager !

Découvrez les fruits et légumes du mois d'octobre.

La provenance et la saisonnalité

Octobre annonce le début de l'automne et de ses couleurs chatoyantes. Il s'agit d'une période qui se caractérise par de nouvelles saveurs qui nous réconfortent avant l'arrivée de l'hiver. Champignons, potirons, kakis, poires, rutabaga... c'est le moment de préparer veloutés, quiches, gratins et gâteaux gourmands !

Consommer un produit de saison, c'est :

- Meilleur pour la santé
- Du goût et de la fraîcheur
- Faire du bien à notre porte-monnaie
- Soutenir les agriculteurs de nos régions
- Diminuer notre impact environnemental
- Faire des découvertes culinaires

Consommer un produit hors saison, c'est :

- Privilégier les pesticides
- Engendrer un bilan carbone négatif dû aux transports des marchandises
- Un produit avec peu de goût et sans apports nutritifs pour la santé
- Coûteux
- Un désastre écologique pour la planète

Vous pouvez également vous tourner vers des organismes régionaux qui œuvrent dans ce sens pour regrouper les transports et favoriser les producteurs locaux

L'automne arrive avec sa profusion de légumes et de fruits qui nous permettront de composer des plats gourmands. Parmi eux, la châtaigne et les champignons, les cucurbitacées. Elles colorent les jardins et nous délivrent leurs saveurs veloutées. Potimarron, butternut, courge spaghetti ou potiron, il n'y a que l'embarras du choix ! Autant de couleurs flamboyantes à redécouvrir. Nous vous proposons deux recettes qui, en les mettant en valeur, contenteront votre gourmandise.

Bon appétit !

Gratin de pâtes au butternut et comté

Recette pour 4 personnes

Temps de préparation : 25 min

Temps de cuisson : 25 min

Ingrédients :

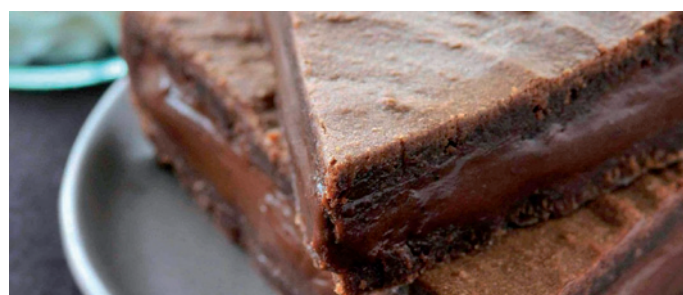
- 1 Courge butternut
- 300g Pâtes
- 150g Comté
- 5 cuillère à soupe Crème liquide
- 1/2 cuillère à café de Thym séché

Recette :

1. Préchauffez le four à 180°C. Râpez le comté.
2. Coupez la courge butternut en deux et retirez les graines. Pelez la peau et découpez la chair en dés. Disposez-les sur une plaque allant au four recouverte de papier cuisson. Enfourez 15 minutes.
3. Pendant ce temps, dans une casserole d'eau bouillante salée, faites cuire les pâtes selon les indications du paquet. Egouttez-les et passez-les sous l'eau froide. Versez-les dans un saladier.
4. Ajoutez dans le saladier les dés de butternut, le thym séché, la crème liquide et un tiers du comté râpé. Mélangez bien et versez le tout dans un plat à gratin. Parsemez le dessus du gratin avec le reste de comté.
5. Enfourez pour 25 minutes. Servez le gratin de pâtes au butternut et comté chaud.



Fondant chocolat châtaigne et chantilly



Recette pour 6 personnes

Temps de préparation : 20 min

Temps de repos : 2 h

Temps de cuisson : 12 min

Ingrédients :

- 400 g de confiture de châtaigne à la vanille
- 150 g de chocolat pâtissier noir
- 140 g de beurre doux
- 3 gros œufs
- 90 g de farine de blé
- 100 g de sucre en poudre
- 30 cl de crème liquide
- 30 g de sucre en poudre

Recette :

Préparation du fondant

Préchauffez le four à 200 °C (th. 6-7).

Coupez le chocolat en morceaux et placez-le avec le beurre dans un bol puis faites fondre au four à micro-ondes.

Dans un autre bol, fouettez les œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange blanchisse, puis ajoutez la farine, la confiture de châtaigne, et enfin le mélange chocolat/beurre.

Versez la préparation dans un moule beurré et fariné et faites cuire au four 12 minutes.

Laisser refroidir au minimum 2 heures avant de servir.

Sortez la crème liquide du réfrigérateur au dernier moment et versez-la dans un saladier.

Ajoutez le sucre restant. Battez la crème à l'aide d'un fouet électrique et montez-la en chantilly.

Servez avec le gâteau.

Et si on pariait sur un NOËL « Cadeaux Zéro Déchet » ?

Cadeaux zéro déchet ? Pas de panique, Menneville Détente vous dit tout.

Alors que nous prenons de plus en plus conscience des enjeux du développement durable, nous pouvons facilement réduire notre empreinte écologique en réduisant et/ou en orientant nos achats vers des cadeaux plus sains, plus personnels et sans déchet. Menneville Détente vous propose des alternatives aux traditionnels cadeaux de NOËL, pour les enfants ou pour les plus grands...

Dans la catégorie « fait maison » vous pouvez opter pour le « bocal SOS... » ou les produits d'entretien ou de cosmétique.

Recette Bocal SOS cookies : Matériel : un bocal vide, une étiquette sur laquelle vous écrirez le mode d'emploi, un ruban.

Ingrédients : 180g de farine, ½ paquet de levure, 50 g de sucre roux, 50 g de sucre blanc, 1 pincée de sel, 100 g de chocolat grossièrement découpé.



Mettre tous les ingrédients dans l'ordre dans le bocal, en veillant à réaliser de jolies couches de couleur. Fermer le bocal. Sur une étiquette, indiquez au recto, le nom de votre recette et au verso, le mode d'emploi : « Préchauffer le four à 180°. Vider le bocal dans un saladier, ajouter 60 g de beurre fondu et un œuf. Mélanger à la spatule, former de petites boules à déposer sur une plaque de cuisson. Mettre au four pour 10 à 12 mn. Régalez-vous ! ».

Dans la catégorie « cadeaux citoyens », offrez

- des arbres à planter, pour le jardin ou pour un projet en France ou à l'étranger (par ex, sur le site « Reforest'Action » vous pouvez offrir des arbres qui seront plantés sur le site de votre choix par des équipes rémunérées. (Ci-contre bénéfice de 10 arbres offerts).
- le parrainage d'un projet éducatif ou d'un animal en voie de disparition,
- une invitation à une conférence écologique...

Pensez également à vos emballages de cadeaux : du papier journal ou des restes de papier peint agrémentés d'étiquettes en étoiles découpées dans un papier de couleur, ou encore du tissu de récupération découpé aux ciseaux à cranter en lieu et place des rouleaux de « papier de Noël »

Un atelier « Cadeaux de Noël Zéro Déchet » pourrait vous être proposé pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui se déroulera du 20 au 28 novembre 2021.

Dates des périodes de chasse 2021-2022

La société de chasse de Villeneuve-sur-Aisne communique ses jours de chasse sur le territoire de notre commune.

Chasse en plaine

- Dimanche 03 octobre 2021
- Dimanche 10 octobre 2021
- Dimanche 17 octobre 2021

Chasse dans le Bois de Prouvais

- Dimanche 24 octobre 2021
- Samedi 27 novembre 2021
- Dimanche 19 décembre 2021
- Samedi 22 janvier 2022

Pour votre sécurité, l'accès à ces zones de chasse est à éviter les jours considérés.



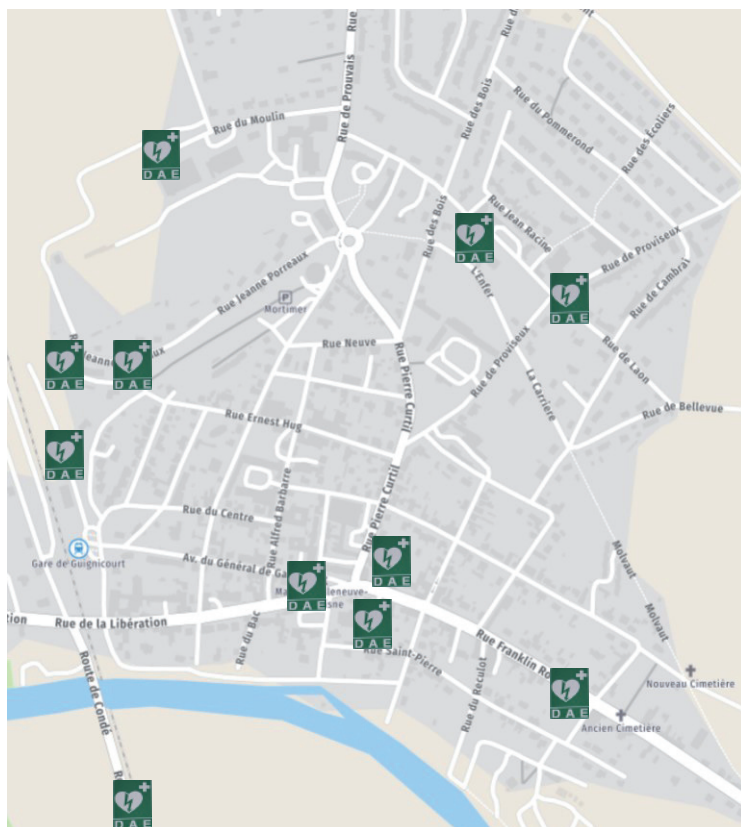
Année scolaire 2021-2022

Effectifs des classes

Etablissements	Enseignant	Classe	Effectif
Groupe scolaire Paul Fort (5 classes) Directrice : Mme Payen	Mme HAZART	TPS-PS	22
	Mme THIEBLEMONT	PS-MS	24
	Mme EYDT	MS	24
	Mme PAYEN	MS-GS	23
	Mr PARRENO - Mme LOUVEL	GS	24
Total Maternelle			117 →
Directrice : Mme Bosserelle Groupe scolaire Arthur Rimbaud (5 classes)	Mme LELARGE	CP	23
	Mme PIERRON	CE1	24
	Mme BISTEUR	CE2	24
	Mme DEFAUX	CM1	26
	Mme BOSSERELLE	CM2	22
Groupe scolaire Jacques Prévert (4 classes)	Mme VOIRIN *	ULIS	* 12 élèves répartis
	Mr CARON	CP - CE1	20
	Mme BRUNEL	CE1 - CE2	22
	Mme HANON	CM1	24
	Mme CAMUS	CM2	24
Total Élémentaire			209 ↓
Total Primaire			326
Collège A. Dumas Principale : Mme Doumax	classe	6ème	97
	classe	5ème	80
	classe	4ème	72
	classe	3ème	73
Total Collège			322 ↑

Installation de nouveaux défibrillateurs

La municipalité, pour répondre à l'urgence médicale et améliorer la sécurité des citoyens, a décidé d'augmenter le nombre de défibrillateurs cardiaques, également dénommés DAE (Défibrillateurs Automatisés Externes), disponibles sur la commune. 14 nouveaux appareils ont été installés cet été. Les défibrillateurs équipent désormais la majorité des bâtiments ou équipements communaux recevant du public.



vers stade J. Degraeve



Leur implantation :

En intérieur

Accueil de la Mairie de Guignicourt
Ateliers municipaux Rue Louis Bertaux
Cantine scolaire Rue de saint-Quentin
Centre social Yvonne Bonniex Rue Franklin Roosevelt
Eglise de Guignicourt
Eglise de Menneville
Salle d'Activités Guignicourt Rue de Saint-Quentin
Salle des Fêtes de Guignicourt 3, rue Franklin Roosevelt
Salle des Fêtes de Menneville Ruelle Pilory
Salle 'La Halle' Place de la gare
Salle 'Petite Gare' Rue Louis Bertaux

En extérieur

Mairie annexe de Menneville Place de la mairie
Stade synthétique René Masclaux Rue Jeanne Porreaux
Stade Jean Degraeve Route de Condé-sur-suipe

Ils sont repérés par le sigle



Pour rappel :

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie. Il est donc indispensable que toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, l'utilise.

Réunion du 02 juin 2021

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget principal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster le montant de certaines dépenses au sein de la section d'investissement du budget principal par rapport à l'évolution du montant prévisionnel de certains travaux et/ou projets.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du budget principal – Exercice 2021 présentée en séance.

Le détail de cette modification est disponible en mairie ou sur notre site : www.villeneuve-sur-aisne.fr

FINANCES – CREANCES ETEINTES

Par courrier en date du 30 décembre 2020, Madame la Trésorière de Villeneuve-sur-Aisne a soumis à la commune les états de produits irrécouvrables relatifs au budget Assainissement de Guignicourt et demande leur admission en créances éteintes, pour un montant de 479,20€.

Sur décision du Tribunal d'Instance de Laon, ces produits ne pourront être recouverts.

Les crédits nécessaires sont enregistrés au budget annexe Assainissement de Guignicourt sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en créances éteintes conformément au montant ci-dessus.

FINANCES – ADOPTION DES TARIFS DU CAMPING – ANNÉE 2021

Conformément à l'article E3 de la convention de délégation de service public, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur la grille tarifaire présentée par le délégataire Monsieur Mathiron, pour l'année 2021.

Etant précisé que les tarifs sont inchangés depuis 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle grille tarifaire du camping comme présentée.

Et rappelle que les modalités et le montant de la taxe de séjour sur le territoire de la commune de Guignicourt à compter du 1er janvier 2019 ont été fixés par la délibération n° 2018_054 en date du 19 septembre 2018 puis actualisés par la délibération n° 2020_052 en date du 28 octobre 2020.

FINANCES – TARIFS ASSAINISSEMENT

Il est exposé qu'à la suite de la création de la commune nouvelle, il a été décidé d'harmoniser les tarifs d'assainissement des deux communes déléguées, et/ou d'envisager une convergence progressive dans le temps.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée pour mettre place, à compter de l'exercice 2022, un budget unique dédié à l'assainissement des deux communes historiques, impliquant en outre une harmonisation fiscale, notamment dans le cadre de la gestion de TVA. A titre de rappel, l'assainissement de Menneville n'est actuellement pas assujéti à la TVA, contrairement à celui de Guignicourt au sein duquel 10% de TVA sont appliqués lors de la facturation de l'abonnement et de la consommation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1) de fixer le montant de la redevance d'assainissement, sur le territoire de la commune déléguée de Menneville, à 1,30 € TTC par m3 d'eau consommée.

Les conditions de facturation sont les suivantes :

- Facturation des m3 réellement consommés sur la base de la consommation d'eau potable ;
- Abonnement annuel d'un montant de 73,00 € TTC par foyer.

2) de maintenir les tarifs et modalités en vigueur sur le territoire de la commune déléguée de Guignicourt, à savoir :

- Facturation des m3 réellement consommés sur la base de la consommation d'eau potable, au tarif de 0,95 € HT pour les rejets domestiques et de 1,32 € HT pour les rejets non domestiques ;
- Abonnement annuel d'un montant de 60,00 € HT par foyer.

3) de maintenir les tarifs et modalités en vigueur dans le cadre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement sur le territoire des communes déléguées, à savoir :

- Menneville : 1 700,00 € par logement
- Guignicourt : 1 000,00 € par logement

FINANCES – FRAIS DE SCOLARITE

Le Conseil Municipal doit, comme chaque année, fixer le montant du remboursement des frais de fonctionnement scolaire (frais de scolarité).

Le Maire donne lecture des dépenses effectuées au profit des écoles telles qu'elles apparaissent au compte administratif 2020 pour l'année scolaire 2021-2022. Il est ensuite procédé au calcul du coût par élève desdits frais soit :

- 399,27€ pour les élèves de l'école primaire
- 1000,00€ pour les élèves de l'école maternelle

Comme chaque année il est proposé de facturer ce coût aux communes concernées en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs des frais de scolarité à 399,27€ / enfant / an pour les primaires et à 1 000,00€ / enfant / an pour les maternelles.

FINANCES/AFFAIRES SCOLAIRES: MODULATION DES TARIFS CANTINE/PÉRISCOLAIRE

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, et suite à la déclaration de notre accueil auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

En effet, la réglementation CAF/SDJES nous impose la mise en place de tarifs modulés, condition pour bénéficier des financements. Le tarif minoré a pour objectif de permettre aux services un accès à tous, visant ainsi la mixité sociale et une accessibilité financière pour toutes les familles.

Ces tarifs minorés sont mis en place en tenant compte du quotient familial.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place des tarifs minorés à destination des familles dont le quotient familial est inférieur à 800. Ces familles bénéficieront de tarifs minorés de 10% par rapport aux tarifs pleins.

Décide, par conséquent, de fixer les tarifs de la restauration scolaire et de garderie périscolaire comme suit :

Tarifs pleins	
Restauration scolaire/jour	6.57 €
Garderie périscolaire/heure	1.90 €

Tarifs modulés applicables pour un quotient familial < 800	
Restauration scolaire/jour	5,91€
Garderie périscolaire/heure	1,71€

Décide d'appliquer le principe d'une majoration du ticket repas si l'obligation d'inscription préalable au service 48 heures à l'avance n'est pas respectée. Cette majoration est fixée à 25% du prix du ticket repas.

ICPE (INSTALLATION CLASSÉE POUR L'ENVIRONNEMENT) : SCIERIE TRIPETTE

La société « SAS Tripette » souhaite régulariser ses installations de scierie. Ce projet est situé sur le territoire de Villeneuve-Sur-Aisne, au sein de la commune déléguée de Guignicourt, sur les parcelles cadastrales ZV 13, 47 et 70.

Cette activité est soumise à enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Une consultation du public dans la commune de Villeneuve-Sur-Aisne s'est déroulée du 26 Avril 2021 au 26 Mai 2021 inclus.

En outre, le conseil municipal doit être invité à donner son avis dès la réception du courrier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au dossier présenté par la SAS Tripette.

ACQUISITION DE LA VOIRIE «RUE DU LOTISSEMENT DE LA HAIE MIGAUT» À MENNEVILLE

Le lotissement de la « Haie Migaut » situé au sein de la commune déléguée de Menneville a été aménagé par un particulier il y a quelques années.

Tous les travaux sont terminés et l'ensemble des lots sont vendus. Désormais, l'aménageur sollicite la commune afin d'acquérir, à titre gratuit, les parcelles qui correspondent à la voirie du lotissement. Dont les références cadastrales sont les suivantes : 475 ZD 180, 184, 188, 195, 196.

Le propriétaire s'étant engagé sur les conditions de vente auprès de la commune par un compromis de vente notarié.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles cadastrées préf 475 section ZD n° 180, 184, 188, 195, 196, sises commune déléguée de Menneville, constituant le terrain d'assiette de la voirie du lotissement dit « de la haie migaut »

Précise que les frais d'acte seront à la charge du vendeur.

Autorise Monsieur Patrick Bartels, maire délégué de Menneville, à accomplir toutes les formalités subséquentes, et notamment à signer tout acte notarié nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

URBANISME : ECO QUARTIER PHASE 2 : DÉNOMINATIONS DES VOIRIES

Le Maire indique qu'il est nécessaire de déterminer les noms des rues ou allées nouvelles, qui seront créés dans le cadre de l'opération Eco Quartier, phase 2, dite « site du point du jour ».

Dans ce cadre, les dénominations possibles des rues sont présentées au Conseil Municipal par l'intermédiaire d'un plan et d'une liste de propositions.

La numérotation sera déterminée par la suite et par le maire conformément au CGCT.

En outre, il est précisé que l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que le personnel municipal (administratif et technique) ont été consultés pour proposer un nom à chacune de ces rues ou allées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte, conformément au plan joint, les dénominations suivantes pour les rues de la phase 2 de l'Eco Quartier :

Voie 1 : pénétrante à partir du giratoire : rue du Berceau

Voie 2 : rue perpendiculaire au nord de la zone : rue des Rouliers

Voie 3 : allée parallèle à la voie 1 : allée des Coquelicots

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

TRAVAUX : ADICA : CONVENTION DE RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le maire expose le projet de réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux.

Il est proposé de confier cette prestation à l'ADICA conformément au projet de convention d'assistance technique et administrative. L'ADICA est l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne.

Les bâtiments identifiés sont les suivants :

- Salle des fêtes 1
- Salle des fêtes 2
- Salle des fêtes 3
- Trois salles d'associations
- Logements communaux
- Ecole maternelle
- Centre social
- La halle des associations
- Mairie/logement/salle de classe

Coût de la prestation : 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ce diagnostic énergétique des bâtiments communaux via l'ADICA.

USEDA : ECLAIRAGE DU NOUVEAU GIRATOIRE D'ACCÈS À LA PHASE 2 DE L'ECO QUARTIER, SITE «POINT DU JOUR»

Ce projet d'éclairage du nouveau giratoire site « le point du jour » (phase 2) de la ZAC de l'Eco Quartier, situé à la sortie de Guignicourt, direction Menneville ; a déjà fait l'objet d'une délibération lors de la séance du 24 mars 2021.

Les travaux sont réalisés par l'USEDA, Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne, autorité concédante du service public de l'électricité.

Le montant des travaux a évolué suite à des contraintes techniques supplémentaires, qui sont exposées aux membres présents. Le montant initial des travaux s'élevait à 33 652,04 € HT, avec une contribution à verser par la commune à l'USEDA s'élevant à : 22 413,35 € HT.

Le coût total actualisé des travaux s'élève à 38 248,16 € HT. Sur le coût total des travaux, la contribution à verser par la commune à l'USEDA s'élève à : 26 141,72 € HT. Elle pourra être actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux d'éclairage du nouveau giratoire site « le point du jour » de la ZAC de l'Eco Quartier, tels que présentés ci-dessus. Et notamment d'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE PICARDE (CCCP) : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE : FOURNITURE DE DÉFIBRILLATEURS

Le maire rappelle que l'installation de défibrillateurs est une obligation incombant aux propriétaires d'ERP.

Il a été décidé, en lien avec la communauté de communes, de constituer un groupement de commande, afin de permettre l'acquisition de défibrillateurs à des conditions tarifaires plus compétitives.

Une convention de groupement de commande entre la Champagne Picarde et les communes concernées a été rédigée.

Cette convention prévoit que la Champagne picarde effectue la commande pour l'ensemble des communes. Cette dernière sollicitera également les subventions auprès de l'Etat. Le coût résiduel sera remboursé par les communes à la communauté de communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la fourniture des défibrillateurs et à accomplir toutes les formalités subséquentes, notamment à rembourser le coût résiduel à la communauté de communes, fixé à 12 292,57€.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHAMPAGNE PICARDE (CCCP) : COMPÉTENCE PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Vu la sollicitation de la communauté de communes concernant le transfert de la compétence en matière de PLU ou de documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale ;

Considérant que la communauté de communes existante à la date de publication de la loi ALUR, qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République jusqu'au 16 février 2021 inclus ; prévoit que le transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » aux communautés de communes et d'agglomération est reportée au 1er juillet 2021. Ainsi, les communes qui souhaitent s'opposer à ce transfert automatique et appliquer la minorité de blocage prévue devront délibérer avant le 30 juin 2021.

Considérant que la commune juge non opportun de transférer cette compétence à l'EPCI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de la Champagne Picarde.

RESSOURCES HUMAINES : CENTRE DE GESTION : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Vu l'article 26-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant les centres de gestion à mettre en place, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu à l'article 6 quater A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée.

Considérant que l'article 2 du décret prévoit également que le dispositif de signalement peut être mutualisé par voie de convention entre plusieurs administrations, collectivités territoriales ou établissements publics relevant de l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

Pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, il peut également être confié, dans les conditions prévues à l'article 26-2 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, aux centres de gestion. Considérant que le Centre de Gestion de l'Aisne propose ce dispositif à l'ensemble des collectivités et établissements publics, à titre gracieux pour celles et ceux qui y sont affiliés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le Centre de Gestion,
- d'informer les agents de ce dispositif,

QUESTIONS DIVERSES

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.

Réunion du 30 juin 2021

Le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

FINANCES : MODIFICATION DE L'AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT) DU PROJET DE TIERS-LIEU

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieux,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier la répartition des crédits de paiement relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Mortimer de Guignicourt en tiers-lieux, ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 3 529 000,00 € TTC

CP 2020 : 17 020,66 €

CP 2021 : 211 979,34 €

CP 2022 : 3 200 000,00 €

CP 2023 : 100 000,00€

dit :

- que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets conformément à la répartition susmentionnée ;
- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2021 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2022 ;
- que les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31 décembre 2022 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2023 ;

FINANCES : BUDGET PRINCIPAL : DM N°2

Le Maire expose au Conseil municipal les raisons qui imposent le recours à une décision modificative sur le budget principal, à savoir qu'il est nécessaire d'ajuster :

- d'une part, le montant de certaines dépenses au sein de la section d'investissement du budget principal par rapport à l'évolution du montant prévisionnel de certains travaux et/ou projets,
- et d'autre part, le montant des dépenses et recettes liées à la mise en place du plan mercredi et du dispositif Parcours Emplois Compétences, ainsi que le montant final de la DSR.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 2 du budget principal – Exercice 2021 présentée en séance.

Le détail de cette modification est disponible en mairie ou sur notre site : www.villeneuve-sur-aisne.fr

AFFAIRES SCOLAIRES : PLAN MERCREDI : MISE EN PLACE, TARIFS ET RÈGLEMENT

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la mise en place ou non du « plan mercredi ».

Le cas échéant, il convient de définir le règlement du service ainsi que les tarifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place du « plan mercredi » et adopte le règlement du service ci-joint. Décide de fixer les tarifs de ce service comme suit :

Tarif plein

Enfants scolarisés à Villeneuve-sur-Aisne

18 €

Enfants scolarisés à l'extérieur

20 €

Tarif modulé applicable pour un quotient familial < 800

Enfants scolarisés à Villeneuve-sur-Aisne

16,20 €

Enfants scolarisés à l'extérieur

18 €

Décide de mettre en place des tarifs modulés à destination des familles dont le quotient familial est inférieur à 800. Les familles concernées bénéficieront d'un tarif minoré de 10 %. L'objectif est de permettre un accès au plus grand nombre, visant ainsi la mixité sociale.

Décide d'appliquer le principe d'une majoration du ticket repas si l'obligation d'inscription préalable n'est pas respectée. Cette majoration est fixée à 25% du prix du service.

CEJ (CONTRAT ENFANCE JEUNESSE) : REMPLACEMENT PAR UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) À SIGNER AVEC LA CAF ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu la présentation du plan de rebond Petite Enfance de la CAF et la volonté de poursuivre, à travers ce dispositif, des projets de développement dans une perspective de rééquilibrage territorial, Considérant l'opportunité financière et la nécessité d'améliorer la lisibilité des différentes aides,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénoncer le Contrat Enfance Jeunesse en cours signé entre la Communauté de Communes de la Champagne Picarde, le Syndicat Scolaire de la Vallée de la Suippe, la commune de Villeneuve-sur-Aisne, la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aisne (CAF).

Décide de signer les « bonus territoire CTG » pour assurer la continuité des financements jusqu'au 31 décembre 2022

Décide de signer la Convention Territoriale Globale de la CAF en lien avec la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.

RÉGION HAUTS DE FRANCE : PLAN « 1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS-DE-FRANCE »

Le Conseil régional a adopté un plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », qui vise notamment à inciter et accompagner les territoires et les acteurs du territoire à planter 1 million d'arbres en 3 ans.

Dans ce cadre, un dispositif « plantations sur propriétés publiques » a été créé. Il permet le financement d'arbres et d'arbustes d'espèces locales plantés sur les propriétés des collectivités.

La région accompagne les projets à hauteur de 90 % des dépenses liées à la fourniture des plants d'arbres et d'arbustes d'espèces locales, des protections et du paillage biodégradable ; le montant global de la dépense éligible est plafonné à 10 € par plan d'arbre ou d'arbuste prévu au projet.

Le projet est présenté en séance, à savoir : les sites concernés, les surfaces, les objectifs recherchés, le nombre d'arbres/arbustes prévus, le coût du projet ainsi que le plan de financement ci-après :

Montant estimatif des travaux : 31 000 € H.T

Financement :

Il est proposé de solliciter le conseil régional – dispositif 1 million d'arbres en Hauts-de-France, conformément aux dispositions reprises ci-dessus.

Le montant non subventionné sera à charge de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté.

Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes et notamment à solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif « plantations sur propriétés publiques » du plan 1 million d'arbres en Hauts-de-France.

URBANISME : MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT DE LA HAIE MIGAUT À MENNEVILLE

Le Maire propose de reporter ce sujet à une prochaine réunion. En effet des réflexions sont encore nécessaires avant l'adoption.

Le Conseil Municipal, prend acte du report de ce point à une prochaine réunion.

RESSOURCES HUMAINES : CRÉATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES : TABLEAU DES EFFETIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer et de supprimer un certain nombre de poste pour faire suite à la réorganisation des services animation/technique ainsi qu'à la mise en place du plan mercredi.

Considérant la nécessité d'adopter le tableau des effectifs aux besoins des services concernés,

Vu l'exposé du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1 - De modifier le tableau des effectifs en ce sens :

Suppression de poste

1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe occasionnel - catégorie C - 20 h hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - 14h hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - 20h hebdomadaire

1 poste d'adjoint technique territorial - catégorie C - 28h45 hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation - catégorie C - 6h15 hebdomadaire

Création de poste

1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe occasionnel - catégorie C - 24 h hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - 11h hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation occasionnel - catégorie C - 15h45 hebdomadaire

1 poste d'adjoint technique territorial occasionnel- catégorie C - 26h hebdomadaire

1 poste d'adjoint territorial d'animation principal 2ème classe occasionnel - catégorie C - 7h hebdomadaire

2 postes d'adjoints territoriaux d'animation occasionnels- catégorie C - 7h hebdomadaire

QUESTIONS DIVERSES

Un point a été fait sur l'avancement des différents projets.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

➤ lundi et mardi de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

ÉTAT CIVIL

Naissances

Giulia FUSI
le 26/06 à Bezannes

Ethan DEULVOT
le 30/06 à Bezannes

Elio LERICHE
le 29/07 à Bezannes

Anthony LA MARRE
le 30/07 à Laon

Léon LENGLET
le 30/07 à Bezannes

Nina SARTI
le 07/08 à Reims

Tiago PEROTTO
le 20/08 à Saint-Dizier

Anna MOHAMMEDI
le 30/08 à Bezannes

Rafael EVRAD
le 30/08 à Reims

Lyana PLESSIS
le 04/09 à Bezannes

Mariages

Mme Cellie SIMON et
M. Thomas HARDY
le 26/06 à Guignicourt

Mme Marion NUTTIN et
M. Antoine GRATTI
le 26/06 à Menneville

Mme Rachel HERBOUX et
M. Florian LAGEL
le 03/07 à Guignicourt

Mme Laëtitia JACQUART et
M. Henry DUPONT
le 10/07 à Menneville

Mme N'Goran N'DA et
M. Eric GIRY
le 07/08 à Guignicourt

Mme Vanessa LACOUR et
M. Guillaume OLIVIER
le 21/08 à Guignicourt

Mme Carine POISSON et
M. Vincent GRANDHOMME
le 21/08 à Guignicourt

Mme Sarah BARBERI et
M. Corentin RENON
le 25/08 à Guignicourt

Mme Jérôme
DEMANGEON et M. Brice
KEYSER
le 27/08 à Guignicourt

Décès

M. Jean-Claude PETRIAUX
le 22/06 à Reims

M. Gilbert VASILIC
le 31/07 à Reims

M. Xavier DAUGER
le 08/08 à Guignicourt

BIENVENUE

aux nouveaux habitants

Mme Chloé DE LANGHE et
M. Jimmy RYCKEMBEUSCH
11 bis, rue de Guignicourt

M. Claude DUMONT
1, rue du Bois Robinet

Mme et M. Franck EVRAD
2, rue des Vignes

Mme Océane LANCON et
M. Nathan DOUINE
10, rue du 8 mai 1945

Mme Maud LORET
6, rue Arthur Rimbaud

Mme et M. Sylvain
MANCEAU
39, rue des Bois

Mme Sofiane OMEJEC et
M. Nicolas CORNU
4, impasse des 10 Pichets

Mme Charlene GRAVIER et
M. Arnaud PAGEOT
6, lotissement de la Haie
Migaut

Mme Marine SAURET
12, rue des Rémois

OBJETS TROUVÉS à réclamer en mairie

- 2 clés avec un ruban bleu
- 1 télécommande
- 1 trousseau avec 2 petites clés

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60

> du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman

Maire

> jeudi à 18 h

M^{me} Aude Bono-Vandorme

Députée de l'Aisne

> sur rendez-vous au 03 23 23 24 25

Soliha Aisne (amélioration habitat)

> 3^e mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83

> mercredi de 17 h à 18 h 30

CENTRE SOCIAL
YVONNE BONIEUX

Aide à Domicile en Milieu Rural

tél. / fax 03 23 80 13 75

> lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30,
mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi
de 13 h 45 à 17 h et vendredi de
8 h 30 à 11 h 45

MAISON France services

tél. 03 23 25 36 80

> lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
> mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00
> jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Relais assistantes maternelles

Marie Pamart (sur rendez-vous)

> le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS

> 2^e et 4^e lundis du mois de 14 h à 16 h

Mission locale sur rendez-vous

> mardi matin au 03 23 27 38 90

Trésor public jeudi et vendredi

> de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h



AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook
et villeneuve-sur-aisne.fr



Annonces sous réserve de modification ou d'annulation en application
de mesures sanitaires gouvernementales

L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?

OCTOBRE 2021

DIMANCHE 31

Menneville

Journée Halloween, organisée par le MIL de
Menneville.

NOVEMBRE 2021

SAMEDI 06 et

DIMANCHE 07

La Halle

Journées Portes ouvertes du Billard Club

DIMANCHE 07

Salle des fêtes de
Guignicourt

Journée des Fées Main organisée par Atypik'Art

JEUDI 11

Monument aux Morts
de Guignicourt

Commémoration de l'Armistice à 12 heures

VENDREDI 19

Salle Pierre Lallement
Menneville

Soirée Beaujolais Nouveau, organisée par le MIL
de Menneville

SAMEDI 20

Salle des fêtes de
Guignicourt

Soirée Beaujolais Nouveau, organisée par le
Syndicat d'Initiative

SAMEDI 26 et 27

Carrefour Market
Guignicourt

Collecte de la Banque Alimentaire

DECEMBRE 2021

SAMEDI 04

Téléthon

DIMANCHE 05

Salle des fêtes de
Guignicourt

Concert des élèves du CIEMG

DIMANCHE 05

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

MERCREDI 08

Salle des fêtes de
Guignicourt

Noël des Enfants, organisé par le Syndicat
d'Initiative de Guignicourt

SAMEDI 11

Menneville village

Noël des Enfants de Menneville, organisé par le
MIL de Menneville

DIMANCHE 12

Salle des fêtes de
Guignicourt

Marché de Noël, organisé par le Syndicat
d'Initiative de Guignicourt

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93D^r Delor Guignicourt 03 64 16 40 03D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

GENDARMERIE

17

POMPIERS

18

En l'absence de votre médecin
traitant, veuillez composer le 15

COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
> tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritou@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

■ ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
■ recyclables (bacs jaunes) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



octobre	novembre	décembre	janvier
ME 6	ME 3	ME 1	ME 5
JE 7	JE 4	JE 2	ME 12
ME 13	ME 10	ME 8	JE 13
ME 20	ME 17	ME 15	ME 19
JE 21	JE 18	JE 16	ME 26
ME 27	ME 24	ME 22	JE 27
		ME 29	
		JE 30	

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
> dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE

tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17

✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> mardi, jeudi et samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

> dimanche en semaine paire de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h